DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

Envoyé en préfecture le 15/07/2024 Reçu en préfecture le 15/07/2024

EXTRAIT DU ID: 035-213503378-20240712-DEL120724_3-DE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE TINTÉNIAC

(35190)

Tél.: 02 99 68 18 68 Fax.: 02 99 68 05 44

DATE de convocation et d'affichage

4 juillet 2024

DATE de publication de la délibération

16 juillet 2024

Séance du vendredi 12 juillet 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27 Présents 19 Votants 25

L'an deux mil vingt-quatre, le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiae s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ,

Etaient présents: TOCZÉ Christian, Maire; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, BOLIVARD Régis, Adjoints : Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe (arrive à 19h25 au point 4), FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLÈRE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés: GARÇON Isabelle donne pouvoir à JEANNEAU Luc. PARPAILLON Marie-Laure donne pouvoir à SALIS Anaïs. GIOT Stéphanie donne pouvoir à BOLIVARD Régis. GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi. BAZIN Denis donne pouvoir à DEHEEGER Vianney. BLANDIN Béatrice donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine.

Etait absente: DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile.

Secrétaire de séance : Luc Jeanneau, à qui il est adjoint un auxiliaire.

N°120724-3: Revalorisation du tarif « garderie périscolaire »

Monsieur Blaise TOUZARD précise que la Commission « Finances » réunie le 2 juillet 2024, propose une revalorisation du tarif de la garderie périscolaire de 2,2 %, soit un centime de plus :

	Tarif Garderie 01/09/2022 (pour ¼ heure)	Tarif Garderie 01/09/2023 (pour ¼ heure)	Revalorisation	Tarif Garderie 01/09/2024 (pour ¼ heure)
Tarif garderie	0,43 €	0,44 €	2,2%	0,45 €

La garderie est ouverte de 7h à 8h20 et de 16h30 à 19h. Tout dépassement de ¼ d'heure le soir après 19h entraine une facturation de 10 fois le tarif du ¼ d'heure en vigueur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tarif de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire susvisés à compter du 1er septembre 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire.

Christian TOCZI

Le secrétaire de séance. Luc JEANNEAU

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 15 juillet 2024 De sa publication sur le site Internet de la commune le 16 juillet 2024